

Daniel VENTRE

Expert Comptable

Commissaire aux comptes

Diplômé d'Audit des Systèmes d'information

Licencié en sciences économiques

Compagnie des Conseils et Experts Financiers

**PEGASE
ASSOCIATION LOI 1901
Avenue Louis Philibert
Domaine du petit Arbois
BP 10028
13545 AIX-EN-PROVENCE Cedex 4
SIRET 492 957 576 00035**

RAPPORTS DE COMMISSARIAT AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Tour Méditerranée 65, Avenue Jules Cantini - 13006 Marseille
Téléphone 04 42 21 46 97 - E-mail : daniel.ventre@wanadoo.fr

Siret 322 327 230 00015 - Membre d'une association agréée- Le règlement des honoraires par chèque est accepté

Daniel VENTRE

Expert Comptable
Commissaire aux comptes
Diplômé d'Audit des Systèmes d'information
Licencié en sciences économiques
Compagnie des Conseils et Experts Financiers

PEGASE

ASSOCIATION LOI 1901
Avenue Louis Philibert
Domaine du petit Arbois
BP 10028
13545 AIX-EN-PROVENCE Cedex 4

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2018

À l'Assemblée Générale de l'Association PEGASE,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale en date du 5 Juillet 2013, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association PEGASE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^o Janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification des appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

Les titres de votre filiale à 100 % SAS « PEGASE Croissance » ont fait l'objet d'une appréciation de valeur, notamment relativement à l'exécution du business plan à moyen terme.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 10 Mai 2019.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, la mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Marseille le 27 Mai 2019


Daniel VENTRE
Commissaire aux Comptes

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonference, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	59 247.87	59 247.87				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	100 000.00	31 726.03	68 273.97	88 273.97	20 000.00-	22.66-
	Autres immobilisations corporelles	67 418.15	61 180.70	6 237.45	9 613.95	3 376.50-	35.12-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	320 473.00		320 473.00	320 473.00		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières	7 388.00		7 388.00	7 388.00		
	Total I	554 527.02	152 154.60	402 372.42	425 748.92	23 376.50-	5.49-
	Comptes de liaison						
	Total II						
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
Comptes de Régularisation	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	848 043.87	89 311.88	758 731.99	899 196.56	140 464.57-	15.62-
	Autres créances	2 564 462.75		2 564 462.75	4 875 813.30	2 311 350.55-	47.40-
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	914 044.46		914 044.46	505 978.29	408 066.17	80.65
	Charges constatées d'avance (3)	9 482.58		9 482.58	14 547.90	5 065.32-	34.82-
	Total III	4 336 033.66	89 311.88	4 246 721.78	6 295 536.05	2 048 814.27-	32.54-
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 890 560.68	241 466.48	4 649 094.20	6 721 284.97	2 072 190.77-	30.83-

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

		PASSIF		Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles			20 923.66	20 923.66		
	Réserves réglementées			17 961.02	236 293.13	218 332.11	92.40
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)			59 201.42	218 332.11	159 130.69	72.88-
	Autres fonds associatifs						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
	Legs et donations						
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs						
	Ecarts de réévaluation						
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			68 273.97	88 273.97	20 000.00-	22.66-
	Provisions réglementées						
	Droit des propriétaires						
	Total I			130 438.03	91 236.61	39 201.42	42.97
	Comptes de liaison	Total II					
DETTE S (1) Comptes de Régularisation	Provisions pour risques			55 837.59	119 524.90	63 687.31-	53.28-
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	Total III			55 837.59	119 524.90	63 687.31-	53.28-
	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)			12 013.60	892 854.77	880 841.17-	98.65-
	Emprunts et dettes financières divers			27 593.59	22 767.86	4 825.73	21.20
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			904 568.87	719 280.66	185 288.21	25.76
Produits constatés d'avance	Dettes fiscales et sociales			1 082 106.13	555 872.06	526 234.07	94.67
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes			127 564.20	435 142.51	307 578.31-	70.68-
	Instruments de trésorerie						
	Total IV			2 308 972.19	3 884 605.60	1 575 633.41-	40.56-
Ecarts de conversion passif (V)				4 462 818.58	6 510 523.46	2 047 704.88-	31.45-
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)			4 649 094.20	6 721 284.97	2 072 190.77-	30.83-

(1) Dont à plus d'un an

 Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018	12	Exercice N-1 31/12/2017	12	Ecart N / N-1
					Euros
					%
Produits d'exploitation (1)					
Ventes de marchandises					
Production vendue de Biens et Services	1 615 073.40		1 577 098.57		37 974.83 2.41
Production stockée			97 287.00		97 287.00 100.00
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation	2 132 509.46		2 351 932.34		219 422.88 9.33
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	19 460.58		115 233.43		95 772.85 83.11
Collectes					
Cotisations					
Autres produits	3.25		51.18		47.93 93.65
Total I	3 767 046.69		3 947 028.52		179 981.83 4.56
Charges d'exploitation (2)					
Achats de marchandises					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)					
Autres achats et charges externes	2 185 410.65		2 136 236.66		49 173.99 2.30
Impôts, taxes et versements assimilés	92 374.87		80 816.62		11 558.25 14.30
Salaires et traitements	904 871.76		1 002 023.14		97 151.38 9.70
Charges sociales	407 454.51		434 153.41		26 698.90 6.15
Dotations aux amortissements et aux provisions					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	24 661.50		18 843.68		5 817.82 30.87
Sur immobilisations : dotations aux provisions					
Sur actif circulant : dotations aux provisions	79 119.46		22 004.53		57 114.93 259.56
Pour risques et charges : dotations aux provisions	41 813.53				
Subventions accordées par l'association					
Autres charges (2)	15 261.50		21 038.40		5 776.90 27.46
Total II	3 750 967.78		3 715 116.44		35 851.34 0.97
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	16 078.91		231 912.08		215 833.17 93.07
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 31/12/2018	12	Exercice N-1 31/12/2017	12	Ecart N / N-1	
						Euros	%
Produits financiers							
Produits financiers de participations		18.94		39.92		20.98-	52.56-
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier							
Autres intérêts et produits assimilés				0.37		0.37-	100.00-
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							
Total V		18.94		40.29		21.35-	52.99-
Charges financières							
Dotations aux amortissements et aux provisions							
Intérêts et charges assimilées		17 711.60		24 280.89		6 569.29-	27.06-
Différences négatives de change		7.37				7.37	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							
Total VI		17 718.97		24 280.89		6 561.92-	27.03-
2. Résultat financier (V-VI)		17 700.03-		24 240.60-		6 540.57	26.98
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		1 621.12		207 671.48		209 292.60-	100.78-
Produits exceptionnels							
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		19 936.36		50 579.92		30 643.56-	60.58-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		20 583.33		119 226.03		98 642.70-	82.74-
Reprises sur provisions et transferts de charges		119 524.90		83 756.30		35 768.60	42.71
Total VII		160 044.59		253 562.25		93 517.66-	36.88-
Charges exceptionnelles							
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		85 197.99		116 756.72		31 558.73-	27.03-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				107 496.78		107 496.78-	100.00-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		14 024.06		18 648.12		4 624.06-	24.80-
Total VIII		99 222.05		242 901.62		143 679.57-	59.15-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		60 822.54		10 660.63		50 161.91	470.53
Impôts sur les bénéfices (IX)							
Total des produits (I+III+V+VII)		3 927 110.22		4 200 631.06		273 520.84-	6.51-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		3 867 908.80		3 982 298.95		114 390.15-	2.87-
Solde intermédiaire		59 201.42		218 332.11		159 130.69-	72.88-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs							
- Engagements à réaliser sur ressources affectées							
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		59 201.42		218 332.11		159 130.69-	72.88-

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

		Exercice N 31/12/2018	12	Exercice N-1 31/12/2017	12	Ecart N / N-1
						Euros
						%
PRODUITS						
Bénévolat		690 469.36		607 883.52		82 585.84
Prestations en nature						13.59
Dons en nature						
TOTAL		690 469.36		607 883.52		82 585.84
CHARGES						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Personnel bénévole		690 469.36		607 883.52		82 585.84
Prestations						13.59
TOTAL		690 469.36		607 883.52		82 585.84

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

	page
Principes et conventions générales	18
Permanence ou changement de méthodes	18
Informations complémentaires (CICE)	18
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	19

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	19
Etat des amortissements	20
Tableau de variation des fonds associatifs	21
Etat des provisions	21
Etat des échéances des créances et des dettes	22
Evaluation des immobilisations corporelles	22
Titres immobilisés	22
Evaluation des créances et des dettes	22
Dépréciation des créances	22
Produits à recevoir	23
Charges à payer	23
Charges et produits constatés d'avance	23

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation de l'effectif moyen	24
Valorisation des contributions volontaires	24

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Montant des engagements financiers	24
Engagement en matière de pensions et retraites	25
Liste des filiales et participations (modèle simplifié)	25

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Transferts de charges	25
-----------------------	----

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 649 094.20 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 3 767 046.69 Euros et dégageant un excédent de 59 201.42 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 14 148 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 14 148 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	14 148
Total	14 148

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	59 248	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		100 000	
Installations générales agencements aménagements divers		10 357	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		60 123	1 285
	TOTAL	170 480	1 285
Autres participations		320 473	
Prêts, autres immobilisations financières		7 388	
	TOTAL	327 861	
	TOTAL GENERAL	557 589	1 285

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			59 248	59 248
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			100 000	100 000
Installations générales agencements aménagements divers			10 357	10 357
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 347	57 061	57 061
TOTAL		4 347	167 418	167 418
Autres participations			320 473	320 473
Prêts, autres immobilisations financières			7 388	7 388
TOTAL			327 861	327 861
TOTAL GENERAL		4 347	554 527	554 527

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	59 248			59 248
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	11 726	20 000		31 726
Installations générales agencements aménagements divers	8 199	765		8 964
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	52 666	3 896	4 347	52 216
TOTAL	72 591	24 662	4 347	92 906
TOTAL GENERAL	131 839	24 662	4 347	152 154

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	20 000				
Instal.générales agenc.aménag.divers	765				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 896				
TOTAL	24 662				
TOTAL GENERAL	24 662				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisons et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Autres réserves	20 924				20 924
Report à nouveau	236 293		218 332	0	17 961
RESULTAT DE L'EXERCICE	218 332	218 332		377 463	59 201
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	88 274			20 000	68 274
Provisions réglementées					
TOTAL I	91 237	218 332	218 332	397 463	130 438

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	119 525	55 838	119 525		55 838
TOTAL	119 525	55 838	119 525		55 838

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	24 407	79 119	14 215		89 312
TOTAL	24 407	79 119	14 215		89 312
TOTAL GENERAL	143 932	134 957	133 740		145 149
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		120 933	14 215		
exceptionnelles		14 024	119 525		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	7 388		7 388
Clients douteux ou litigieux	174 840	174 840	
Autres créances clients	673 204	673 204	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 224	1 224	
Impôts sur les bénéfices	14 148	14 148	
Taxe sur la valeur ajoutée	142 421	142 421	
Divers état et autres collectivités publiques	2 400 993	2 400 993	
Débiteurs divers	5 678	5 678	
Charges constatées d'avance	9 483	9 483	
TOTAL	3 429 377	3 421 989	7 388

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	12 014	12 014		
Emprunts et dettes financières divers	27 594	27 594		
Fournisseurs et comptes rattachés	904 569	904 569		
Personnel et comptes rattachés	70 023	70 023		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	108 883	108 883		
Taxe sur la valeur ajoutée	153 479	153 479		
Autres impôts taxes et assimilés	749 720	749 720		
Autres dettes	127 564	127 564		
Produits constatés d'avance	2 308 972	2 308 972		
TOTAL	4 462 819	4 462 819		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Titres immobilisés

Les titres de participation sur la filiale PEGASE CROISSANCE SASU, détenue à 100% par SAFE CLUSTER ont été évaluées à leur valeur d'utilité.

Aucune provision pour dépréciation sur ces titres n'a été constituée à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	82 163
Autres créances	1 824 345
Total	1 906 508

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 486
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	306 486
Dettes fiscales et sociales	160 898
Autres dettes	30 159
Total	499 030

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 483
Total	9 483
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	2 308 972
Total	2 308 972

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	17
Employés	2
Total	19

Valorisation des contributions volontaires

Il convient de souligner les mises à disposition et prestations réalisées au titre de contributions volontaires par différentes entreprises au bénéfice de l'association valorisés pour un montant global de 690 469 euros.

Ces temps passés sont portés dans le tableau financier "Evaluation des contributions volontaires" des présents comptes annuels.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Caution accordée THALES	500 000
Total	500 000

La société Thalès Alenia Space a reconduit sa caution solidaire sur le contrat global de crédit de trésorerie souscrit par l'Association Pégase jusqu'au 31/05/2019 pour un montant de 500 000€.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations - Filiales (+50% du capital détenu) - PEGASE CROISSANCE	261 740	100.00	72 537-
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Transferts de charges

Nature	Montant
RBT ASSURANCE S/SINISTRE VEHICULE	5 246
Total	5 246

Daniel VENTRE

Expert Comptable
Commissaire aux comptes
Diplômé d'Audit des Systèmes d'information
Licencié en sciences économiques
Compagnie des Conseils et Experts Financiers

PEGASE

ASSOCIATION LOI 1901

Avenue Louis Philibert
Domaine du petit Arbois
BP 10028
13545 AIX-EN-PROVENCE Cedex 4

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2018

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai été informé que l'exécution de conventions, approuvée au cours d'exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours du dernier exercice.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie :

I. Convention avec le SDIS :

Le SDIS 13 a facturé à l'association PEGASE, 96 772,42 euros HT au titre de la mise à disposition de personnel détaché pour l'année 2018.

II. Convention avec ATEM

ATEM a facturé à PEGASE la somme de 67 830,08 € HT au titre de la mise à disposition de personnel détaché pour l'année 2018.

III. Convention avec la Société SAS PEGASE CROISSANCE, filiale à 100 % de PEGASE :

- Convention de partenariat à effet du 7 janvier 2013, qui durera jusqu'à l'extinction de toutes les obligations au titre des contrats d'aide, régit l'exécution du programme « Croissance PME » entre l'association PEGASE et sa filiale à 100 % SAS PEGASE CROISSANCE, au titre des aides de BPI France, mais aussi des aides publiques, notamment avec la Région PACA.

Cette convention définit les conditions et modalités de collaboration pour l'exécution des workpackages définis dans le contrat d'aide.

- L'association PEGASE est désigné mandataire par cette convention pour coordonner, dans tous les domaines, l'action des parties et l'exécution des contrats d'aide.

Le mandataire perçoit une rémunération sur les aides obtenues.

L'association PEGASE peut également réaliser des travaux dans les workpackages à la demande de la SAS PEGASE CROISSANCE.

- L'association PEGASE a émis des factures envers sa filiale :

- Pour un montant de 47 789,20 € HT au titre du retour financier dû à BPI sur le CA 2018 de Pégase Croissance sur ce programme.
- Pour un montant de 5 602,40 € HT au titre du loyer annuel 2018.
- Un montant de 5 159 € pour la signature du contrat relatif au montage FUI pour le projet COEXEL.
- Un montant de 1 151 € pour l'accompagnement au montant d'un projet de demande d'aides auprès du RAPID pour le compte de l'entreprise HEADLAND.
- Par ailleurs, Pôle PEGASE a reversé à SAS PEGASE CROISSANCE EN 2018, au titre des aides BPI 264 848,14 €.

Il est rappelé qu'une convention a été signée le 25 mars 2013 entre BPI France et PEGASE, afin de financer le projet « croissance PME », co-traité avec Pégase Croissance. Cette convention porte sur un montant global de 3 418 818 € qui seront versés en cinq échéances identiques et s'achève au plus tard le 31 décembre 2018.



Opérations conclues durant l'exercice, dans des conditions courantes, avec certains membres du conseil d'administration :

Par ailleurs, nous vous informons des opérations conclues durant l'exercice dans des conditions normales avec certains des membres du Conseil d'Administration :

Factures reçues par l'association PEGASE :

- **DCI (Défense Conseil International)** a facturé à PEGASE la somme de 3 150 € HT au titre de prestation de services (Mission d'assistance technique auprès de l'équipe projet d'une association FFVP dans la définition d'un cahier des charges technique pour l'adaptation d'un simulateur de vol de planeur aux besoins de cette dernière).
- **CCI VAUCLUSE** a facturé à PEGASE la somme de 2 120,37 € au titre de la redevance domaniale de la parcelle de 9 000 m² (1^{er} trimestre 2018), 8 036,10 € au titre de la redevance domaniale de la parcelle de 9 000 m², 15 832 € au titre du remboursement de la quote-part de l'impôt foncier,

L'association PEGASE a facturé à :

- **CEA CENTRE CADARACHE** 1 200 € HT au titre de la participation à AERO'NOV 2018, 760 € HT au titre de la participation au séminaire drone, 1 362.66 € HT au titre du remboursement des frais de déplacement de Jean-Michel DUMAZ du 03 au 06 décembre 2018 à BRUXELLES pour le budget PCN, 2 000 € HT au titre de l'organisation d'une journée TECHDAY le 22/11/2018, 11 730 € HT au titre de l'étude de faisabilité et opportunité du CRM.
- **NEXESS** 500 € HT au titre de la participation à l'AG du CLUB RAPID les 30 & 31 mai 2018.
- **SDIS 13** 35 € HT au titre de la participation au SAFE DAY du 18/12/2018.
- **SPL ISTRES** 17 640 € HT au titre de la contribution météorologique pour DIRIGEABLE
- **ATEM** 9 500 € HT au titre de la signature du contrat PIA 3 « Innovation », 35 € HT pour la participation au SAFE DAY du 18/12/2018.
- **CGX AERO** 35 € HT pour la participation au SAFE DAY du 18/12/2018.
- **JANUA** 35 € HT pour la participation au SAFE DAY du 18/12/2018.
- **AEROSURVEILLANCE** 8 000 € HT au titre de la sélection du projet ALCYON, 13 981.95 € HT au titre des loyers de janvier à juin2018.
- **DEFENSE CONSEIL INTERNATIONAL** 15 803.34 € HT au titre de l'acompte de 40 % pour l'accompagnement développement d'une formation ISR, 23 705 € HT au titre du solde de 60 % pour l'accompagnement développement d'une formation ISR, 190 355.30 € HT au titre de de la formation KSA DRONE, 56 529.20 € HT au titre de la formation HCM.

- **KINAXIA** 35 € HT au titre de la participation au SAFE DAY du 18/12/2018.
- **DEVERYWARE** 35 € HT au titre de la participation au SAFE DAY du 18/12/2018.
- **THALES ALENIA SPACE** 52 080 € HT au titre de l'animation au programme BOOSTER 2017, 7 000 € HT au titre de l'OPEN INNO BIG DATA (ligne 1 du BDC n°152004520), 10 000 € HT au titre de l'OPEN INNO (lignes 1 et 2 du BDC n°1520076919), 35 € HT pour la participation au SAFE DAY du 18/12/2018, 1 000 € HT au titre du sponsoring SAFE , 2 500€ HT au titre de l'OPEN INNO (complément ligne 1 BDC n°1520076919), 52 440 € HT au titre au titre de l'animation au programme BOOSTER 2018.
- **THALES SIX** 35 € HT pour la participation au SAFE DAY du 18/12/2018
- **AIRBUS DEFENSE AND SPACE** 35 € HT pour la participation au SAFE DAY du 18/12/2018, 1 000 € HT au titre du sponsoring SAFE.
- **AIRBUS HELICOPTERS** 7 500 € HT au titre du sponsoring à AERO'NOV 2018, 380 € HT au titre de la participation au séminaire drone les 3 & 4 octobre 2018, 35 € HT pour la participation au SAFE DAY du 18/12/2018, 1 000 € HT au titre du sponsoring SAFE 2018.



J'ai effectué mes travaux selon les normes de la profession ; Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Tels sont les éléments d'information qu'il m'appartenait de porter à votre connaissance pour vous permettre de statuer sur ces conventions.



Fait à Marseille le 27 Mai 2019

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' and 'V' followed by 'VENTRE'. Below the signature, the text 'Fait à Marseille le 27 Mai 2019' is written in a cursive hand.

Daniel VENTRE
Commissaire aux Comptes